



Conseil économique et social

Distr. générale
25 février 2009
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Huitième session

New York, 18-29 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente

Informations reçues des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Fondation Tebtebba

Résumé

Le présent document est un résumé du rapport de l'Atelier technique international sur les indicateurs intéressant les peuples autochtones, tenu à Baguio (Philippines) du 17 au 19 novembre 2008.

* E/C.19/2009/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Atelier	3
III. Résultats des discussions des groupes de travail	4
IV. Grandes lignes des débats tenus en séance plénière	6
V. Recommandations	7
Annexes	
I. Liste des participants	9
II. Liste des présentations	11

I. Introduction

1. À l'occasion de la série d'ateliers thématiques et régionaux qui ont été tenus en 2006 et 2007, les organisations autochtones, l'Instance permanente sur les questions autochtones et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique¹ ont fait ensemble un inventaire des domaines thématiques donnant lieu à l'élaboration d'indicateurs.

2. En 2007, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a organisé un Séminaire international d'experts sur les indicateurs intéressant les peuples autochtones au titre de la Convention sur la diversité biologique et des objectifs du Millénaire pour le développement. À l'issue du Séminaire, une liste d'indicateurs a été présentée pour fins d'adoption au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. On a également prié l'Organisation internationale du Travail (OIT) de collaborer à l'élaboration d'un indicateur des métiers traditionnels.

3. Un Atelier technique international sur les indicateurs intéressant les peuples autochtones a été organisé pour donner suite aux ateliers régionaux, thématiques et internationaux. Son objectif était de réunir des experts de premier plan venus du monde autochtone, des Nations Unies, du monde de la recherche et des gouvernements et de les inviter à partager leurs expériences, à répertorier les ensembles de données disponibles, à tirer les enseignements du passé et à élaborer des méthodes et des outils susceptibles d'orienter les travaux à mener à l'avenir sur les indicateurs, aux niveaux national, régional et local.

4. L'Atelier technique a été organisé par la Fondation Tebtebba et le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité sous le coparrainage de l'Instance permanente sur les questions autochtones et du Programme de l'OIT pour la promotion de la Convention n° 169 et avec le concours financier de l'Agence espagnole de coopération internationale. Cet atelier a eu lieu à Camp John Hay, à Baguio (Philippines), du 17 au 19 novembre 2008.

5. Ont participé à l'Atelier des représentants des peuples autochtones du Cambodge, du Cameroun, du Canada, du Népal, des Philippines et de la République-Unie de Tanzanie ainsi que des représentants du Asia Indigenous Peoples Pact, des experts techniques et des représentants des organisations internationales ayant coparrainé l'Atelier (Organisation internationale du Travail, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones). Étaient également présents des fonctionnaires du Gouvernement népalais et du Gouvernement philippin. On trouvera à l'annexe I la liste des participants.

II. Atelier

6. Joji Carino a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Fondation Tebtebba et du Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité. La prière liminaire a été dite par Vicky Mackay, fondatrice du Center for Ibaloi Heritage and Loakan History.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

7. Les représentants de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité ont expliqué l'intérêt qu'ils portaient à l'élaboration d'indicateurs propres aux peuples autochtones. Le suivi à donner à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones², les indicateurs des métiers traditionnels et les indicateurs des savoirs, innovations et pratiques traditionnels ont été au nombre des questions abordées.

8. Les experts techniques ont fait des présentations sur la collecte et l'analyse de données au niveau national, l'élaboration d'indicateurs concernant certains aspects spécifiques des savoirs traditionnels et du bien-être des peuples autochtones, y compris les métiers traditionnels, l'usage coutumier et durable des terres et des ressources, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes et les droits de propriété sur les domaines ancestraux. On trouvera à l'annexe II la liste des présentations.

III. Résultats des discussions des groupes de travail

9. Les participants se sont divisés en deux groupes de travail. Le premier groupe a été chargé de débattre des indicateurs de bien-être des peuples autochtones et le deuxième des indicateurs des savoirs, innovations et pratiques traditionnels.

Bien-être des peuples autochtones

10. Le groupe chargé des indicateurs de bien-être des peuples autochtones a formulé les recommandations suivantes à propos des données de recensement :

- Aux fins d'un recensement national, l'identification des personnes autochtones doit se faire par auto-identification des personnes elles-mêmes comme autochtones;
- La langue maternelle est un élément d'identification supplémentaire utile;
- Les données doivent être ventilées par groupe autochtone à l'intérieur d'un même pays, la situation et le statut social des différents groupes autochtones pouvant varier considérablement d'un groupe à l'autre;
- La possibilité de s'identifier comme appartenant à une catégorie autochtone est un élément utile (au Canada, par exemple, on demande aux répondants s'ils appartiennent à un groupe autochtone);
- La délimitation des districts de recensement doit éviter la fragmentation artificielle des territoires des peuples autochtones;
- Pour renforcer la confiance des répondants et accroître l'exactitude des données, le recensement doit être confié à des recenseurs locaux;
- Les organes chargés de coordonner les activités de recensement doivent inclure des autochtones aux différents niveaux (municipalité, district, région, etc.);

² Résolution 61/295 de l'Assemblée générale, annexe.

- La formation des recenseurs ne doit pas exclusivement porter sur les aspects techniques du recensement mais aussi tenir compte de la réalité des communautés autochtones et de la question de la parité entre les sexes;
- Le questionnaire du recensement doit être traduit en langues autochtones;
- Tout doit être fait pour inclure les petits groupes démographiques.

11. Le groupe de travail a également souligné les mesures à prendre pour formaliser le suivi donné à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à savoir :

- Regrouper les droits des peuples autochtones sous les cinq grandes rubriques de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Mettre en place un cadre de suivi accompagné d'indicateurs des structures, processus et résultats en tenant compte dans l'élaboration d'indicateurs des résultats des 12 domaines thématiques identifiés lors des ateliers régionaux et thématiques;
- Identifier les sources de données [par exemple, rapports parallèles présentés par les organisations de la société civile et les observatoires de la Convention n° 169 de l'OIT (Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants)] et encourager les organisations de la société civile à présenter des rapports sur les droits des peuples autochtones;
- Mettre en place un processus de consultation des peuples autochtones sur le cadre de suivi;
- Au niveau national :
 - Identifier l'institution gouvernementale responsable de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la Convention n° 169 de l'OIT;
 - Identifier un organe constitutionnel ou un fonctionnaire indépendant et le charger du suivi de la Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones et de la Convention n° 169 de l'OIT. Au niveau d'un pays, le mécanisme de suivi peut être une commission nationale des droits de l'homme ou encore une commission spéciale sur les peuples autochtones.

Savoirs, innovations et pratiques traditionnels

12. Le débat s'est concentré sur les deux indicateurs qu'il est proposé de soumettre pour fins d'adoption en 2010 à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique sachant que d'autres indicateurs pourront être envisagés par la suite. On a souligné la nécessité d'agir rapidement, le groupe de travail chargé de l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique, article sur les savoirs traditionnels, devant se réunir en août 2009.

13. Le groupe de travail chargé de la question des savoirs, innovations et pratiques traditionnels a formulé les recommandations suivantes :

- Les deux indicateurs à soumettre pour adoption à la Conférence des Parties doivent être les suivants : a) situation et tendances concernant l'utilisation des

terres dans les territoires des peuples autochtones et b) situation et tendances concernant les métiers traditionnels;

- Les indicateurs des métiers traditionnels doivent mettre l'accent sur les métiers pour lesquels la connaissance des cultures et des pratiques traditionnelles peut avoir une incidence sur la façon dont le travail est exécuté;
- Le principe de l'égalité entre les sexes doit être clairement incorporé dans l'élaboration des deux indicateurs;
- Un groupe de référence composé de membres du groupe de discussion doit orienter les travaux qui seront consacrés à l'avenir à ces indicateurs;
- L'OIT, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité doivent ensemble nommer un consultant qui sera chargé de peaufiner la description des métiers traditionnels;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) doit être priée de recueillir des données sur la situation et les tendances concernant l'utilisation des terres (et de l'eau) dans les territoires des peuples autochtones;
- Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité doit être encouragé à reprendre ses travaux sur les indicateurs.

IV. Grandes lignes des débats tenus en séance plénière

14. Les rapports des groupes de travail ont été discutés en séance plénière. Leurs recommandations ont été largement appuyées et les mesures à prendre ont été précisées.

15. On a souligné la possibilité d'aborder les problèmes qui touchent les peuples autochtones de l'Afrique sous l'angle des métiers traditionnels dans la mesure où les peuples autochtones d'Afrique se définissent eux-mêmes par leurs métiers (chasseurs, cueilleurs et pasteurs).

16. On a également souligné qu'avant d'intégrer les indicateurs des savoirs traditionnels au cadre de suivi de la Convention sur la diversité biologique, il importait de les tester dans d'autres pays non sans avoir demandé aux communautés autochtones de participer à l'élaboration des méthodes de test retenues.

17. Les membres de l'Institut de développement humain sont convenus d'entreprendre la mise au point d'une base de données statistiques sur les peuples autochtones de différents pays à partir des données disponibles au niveau national. Il existe des données sur les peuples autochtones au Canada, en Australie, en Chine, en Nouvelle-Zélande, en Amérique latine et dans l'Arctique.

18. Les participants ont accepté de poursuivre le débat autour de la liste de questions sur différents types d'indicateurs qui leur a été distribuée. On a demandé à la Fondation Tebtebba d'établir une liste de diffusion.

V. Recommandations

19. **Recommandations à l'intention du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique :**

- **Localiser les ressources nécessaires à l'appui des travaux visant à élaborer et à tester les indicateurs des savoirs, innovations et pratiques traditionnels.**

20. **Recommandations à l'intention de l'Instance permanente sur les questions autochtones :**

- **Élaborer un cadre de suivi de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;**
- **Encourager les États à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en demandant l'établissement d'un rapport d'experts faisant la preuve du caractère juridiquement contraignant de certains éléments de la Déclaration aux termes de diverses conventions internationales;**
- **Prier la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies de recommander d'inclure dans les recensements nationaux un facteur d'identification des personnes autochtones fondé sur l'auto-identification;**
- **Demander à la Commission de statistique d'adopter un facteur d'identification des personnes autochtones et de l'intégrer aux recensements nationaux;**
- **Faire figurer dans le rapport sur l'état des peuples autochtones du monde les données découlant des discussions et des travaux consacrés aux indicateurs.**

21. **Recommandations à l'intention de l'Organisation internationale du Travail :**

- **Charger un consultant de contribuer à l'élaboration d'un indicateur des métiers traditionnels et de lignes directrices sur les méthodes de test de cet indicateur.**

22. **Recommandations à l'intention des gouvernements nationaux :**

- **Faire rapport à l'Instance permanente sur les questions autochtones des efforts menés en vue de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies et des obstacles rencontrés;**
- **Inclure dans les recensements nationaux un facteur d'identification des personnes autochtones fondé sur l'auto-identification afin de pouvoir ventiler les données relatives aux peuples autochtones;**
- **Encourager la Commission de statistique à adopter un facteur d'identification autochtone et à l'inclure dans les recensements nationaux.**

23. **Recommandations à l'intention du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité :**

- **Le prochain atelier mondial invitant les peuples autochtones à participer aux travaux menés sur les indicateurs doit accorder une attention particulière aux femmes autochtones et à la parité des sexes;**
- **Répertorier les enseignements à tirer des tests réalisés avec les outils de contrôle.**
- **Créer un groupe de travail qui sera chargé d'ajuster l'index de développement humain de façon à ce qu'il reflète mieux le bien-être des peuples autochtones et prenne en compte les concepts autochtones de bien-être;**
- **Faire pression auprès des points de contact régionaux du Groupe de travail sur les indicateurs de façon à ce qu'ils créent un réseau d'appui et le mettent à la disposition des organisations autochtones qui travaillent sur les indicateurs;**
- **Publier un deuxième volume du livre de ressources sur les indicateurs intéressant plus précisément les peuples autochtones.**

24. **Recommandations à l'intention des organisations autochtones :**

- **Faire pression auprès de la Commission de statistique afin qu'elle adopte un élément d'identification des personnes autochtones qui sera inclus dans les recensements nationaux;**
- **Entrer en contact avec les organisations qui travaillent sur la biodiversité pour s'assurer qu'elles sont sensibilisées aux questions autochtones;**
- **Constituer des groupes consultatifs nationaux qui seront chargés d'appuyer les organisations autochtones, de servir de passerelle entre le mouvement autochtone et les organismes nationaux et internationaux et d'identifier les principaux collaborateurs.**

Annexe I

Liste des participants

Cambodge

Pheap Sochea, Association des jeunes autochtones du Cambodge

Cameroun

Ibrahim Amadou Njobdi, Initiative pour le développement durable Lelewal-A

Canada

Martin Cooke, Département de sociologie et Département des études sanitaires et de gérontologie de l'Université de Waterloo

Myrle Traverse Ballard, Canadian Indigenous Biodiversity Network, Southern Chiefs' Organization (Réseau canadien de la biodiversité autochtone, Organisation des Chefs du sud)

Inde

Harishwar Dayal, Institut du développement humain

Dev Nathan, Institut du développement humain

Mexique

Patricia Fernandez Ham, consultante auprès du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Népal

Sumitra Manandhan Gurung, National Coalition against Racial Discrimination (Coalition nationale contre la discrimination raciale)

Mukta Lama, Social Action for Grass-roots Unity and Networking (Action sociale pour l'unité et l'établissement de réseaux de la base)

Krishna Sundar Malla, Président national, Newa Day Daboo (Newars National Federation)

Punya Bikram Paudel, Ministre du développement local, Gouvernement népalais

Kumar Yonjon Tamang, Nepal Tamang Ghedung

Nicaragua

Dennis Mairena Arauz, Centre pour l'autonomie et le développement des peuples autochtones

Philippines

Jose Agayo, Commission nationale des peuples autochtones

Joji Carino, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Groupe de travail sur les indicateurs

Marvin Daul, Consortium of Christian Organizations in Rural Development (Consortium d'organisations chrétiennes pour le développement rural)

Leilene Marie Gallardo, Commission nationale des peuples autochtones

Olivia G. Gulla, Bureau national de statistique

Benjamin Navarro, Conseil national de statistique

Datu Vic Saway, Panagtagbo Mindanao

Thaïlande

Gam Awungshi Shimray, Asia Indigenous Peoples Pact (Pacte des peuples autochtones d'Asie)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Maurizio Ferrari, Coordonnateur de la gouvernance environnementale, Forest Peoples Programme

République-Unie de Tanzanie

Adam Kuleit Ole Mwarabu, Lemareka, Parakuiyo Pastorahsts Indigenous Community Development Organization (Organisation Parakuiyo Pastorahsts pour le développement des communautés autochtones)

Organisations internationales

John Scott, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Birgitte Feiring, Organisation internationale du Travail

David Hunter, Organisation internationale du Travail

Victoria Tauli-Corpuz, Instance permanente sur les questions autochtones

Govind Kelkar, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Annexe II

Liste des présentations

Measuring well-being of aboriginal peoples in Canada: the registered Indian and Inuit human development index and community well-being index (Mesure du bien-être des peuples autochtones au Canada : indice de développement humain des Inuits et des Indiens inscrits et index du bien-être des communautés)

Martin Cooke

Inequality and indigenous peoples in India (Les peuples autochtones et l'inégalité en Inde)

Dev Nathan

Indicators relevant to indigenous peoples and disaggregated data: Nepal's experience (Indicateurs intéressant les peuples autochtones et données ventilées : l'expérience du Népal)

Mukta Lama

Options for indicators of traditional occupations based on the International Standard Classification of Occupations (Options concernant les indicateurs sur les métiers traditionnels, sur la base de la Classification internationale type des professions)

David Hunter

Customary sustainable use (article 10 c) of the CBD project: indicators relevant for indigenous peoples (Projet sur l'usage coutumier durable en vertu de l'article 10 c) de la Convention sur la diversité biologique : indicateurs intéressant les peuples autochtones)

Maurizio Ferrari

**Gender and indigenous peoples in the 2010 census
in Latin America (L'égalité des sexes et les peuples
autochtones dans le recensement de 2010
en Amérique latine)**

Patricia Fernandez Ham

**Food and nutritional security (Sécurité alimentaire
et nutritionnelle)**

Harishwar Dayal

**Gender indicators: critiques and alternatives (Indicateurs
de l'égalité entre les sexes : critiques et alternatives)**

Govind Kelkar

**Measuring indigenous peoples' rights in the Philippines:
the Metagora experience (Mesurer les droits des peuples
autochtones aux Philippines : l'expérience de Metagora)**

Benjamin Navarro
